



Sélection 2022

Notice d'informations

CAFERUIS

Fiche de renseignements Formation CAFERUIS

Etat civil

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom

Date de naissance |__| |__| |__|

Lieu de naissance

Département de naissance |__|

Nationalité

Adresse

Code Postal Ville

Mail : Tél. : |__| |__| |__| |__| |__|

Niveau d'étude à l'entrée en formation

- Niveau 1 - Pas de validation
- Niveau 2 - CFG – Brevet des collèges
- Niveau 3 - CAP – CFBA – BEP
- Niveau 4 - BP – BAC – BT – DAEU
- Niveau 5 - BTS – DUT
- Niveau 6 - Licence – Master
- Niveau 7 - Diplôme 3^{ème} cycle – Master 2

Diplôme le plus élevé.....

Emplois occupés

Poste	Année	Etablissement

Situation actuelle

Demandeur d'emploi

N° Identifiant Pôle Emploi

Salarié

Secteur d'activité

Social Animation Santé Autres, précisez

En qualité de

Employeur

Structure

Adresse

Code Postal Ville

Mail : Tél. : |__|__|__|__|__|

Mode de financement envisagé :

Prise en charge personnelle

Conseil Régional

CPF

Plan de formation

Transition Pro PACA

OPCO Santé

OPCO Cohésion Sociale

Autres, précisez

Signataire de la convention de formation (généralement organisme payeur) Indiquez le destinataire et l'adresse où envoyer la convention de formation :

Structure

M., Mme,

Adresse

Code Postal Ville

Mail :

Tél. : |__|__|__|__|__|

Vous êtes candidat(e) à la Sélection « CAFERUIS » pour la rentrée d'octobre 2022.

Vous pouvez télécharger sur notre site Internet www.iests.com, à la rubrique « Inscriptions/Inscriptions aux concours » **une notice d'informations sur la formation «CAFERUIS »** au Département Formations Supérieures de l'I.E.S.T.S. à NICE.

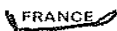
TARIFS SELECTIONS

Tarif sélection : **160€**

Pour vous inscrire à l'épreuve d'admission, vous devez **obligatoirement** remplir la fiche d'inscription en ligne, disponible sur notre site www.iests.com à la rubrique « Inscriptions/Inscriptions aux concours » avant le **15 septembre 2022**

Pour valider votre inscription, nous devons impérativement recevoir avant le **15 septembre 2021** :

- **un virement bancaire d'un montant de : 160 € pour l'épreuve d'admission en précisant vos (NOM - PRENOM – SELECTION CAFERUIS)**

R. I. B. I.E.S.T.S Bank Identification Code (BIC) : AGRIFRPP891		code banque 19106	code guichet 00600	numéro de compte 00257203018	clé RIB 44
	ÉTRANGER UNIQUEMENT	International Banking Account Number (IBAN) FR76 1910 6006 0000 2572 0301 844			
	domiciliation 06 CA NICE CESSOLE TL 32 25	nom et adresse du titulaire INSTITUT ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TRAVAIL SOCIAL ECOLE SERVICE SOCIAL DE NICE 6 RUE CHANOINE RANCE BOURREY 06105 NICE CEDEX 2			

Merci de vous munir de votre pièce d'identité le jour de l'épreuve de sélection.

Toute annulation d'inscription, avant la date de sélection, entraînera des frais de gestion.

Responsable d'Unité d'Intervention Sociale

Un Métier

Les textes officiels qui structurent le CAFERUIS, définissent ainsi la fonction cadre : « les encadrants et responsables d'unité d'intervention sociale sont des acteurs de la mise en œuvre de l'action sociale et médico-sociale qui tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets. Ils exercent leur activité notamment dans le cadre des établissements et services visés par l'article L 312-1 du code de l'action sociale et des familles.

Intermédiaires entre direction et équipes, entre plusieurs équipes, entre équipes et partenaires, ils sont un maillon essentiel de l'organisation. Ils jouent donc un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention sociale pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Ils sont à leur niveau garants du respect des droits des usagers et se doivent de favoriser et d'impulser une réflexion éthique au sein de leur unité.

En responsabilité d'une unité de travail, ils ont pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre du projet de service dans le respect du projet de l'organisation. Leur position d'interface leur confère une fonction spécifique de communication interne.

Dans leurs fonctions, ils disposent d'autonomie, d'initiative et de responsabilités dont le degré varie selon leur position hiérarchique dans la structure et le niveau de délégation. Leur fonction et leur positionnement nécessitent qu'ils développent des compétences spécifiques relatives à l'encadrement susceptibles d'être mises en œuvre dans l'ensemble des secteurs de l'action sociale et médico-sociale. »

Formation

La formation proposée vise à développer des capacités et des compétences spécifiques des responsables, à partir de leur formation initiale et de leur expérience professionnelle, à concevoir des changements dans les organisations dans lesquelles ils travaillent ou envisagent de travailler. Ces changements ne peuvent prendre sens que dans le cadre d'un projet, articulant les niveaux individuel, collectif, organisationnel et institutionnel.

Durée et contenu des études :

400 heures d'enseignement théorique et 420 heures de formation pratique sur une amplitude de 18 mois.

La formation est organisée en quatre unités de formation comptabilisant :

- U.F. 1 : Conception et conduite de projet : 90 heures
- U.F. 2 : Expertise technique : 150 heures
- U.F. 3 : Management d'équipe : 100 heures
- U.F. 4 : Gestion administrative et budgétaire : 60 heures

La formation pratique se déroule sous la forme d'un stage effectué auprès d'un professionnel exerçant des fonctions d'encadrement dans un établissement ou service social ou médicosocial. Cette formation de niveau II vise à développer des compétences génériques chez les cadres du secteur social :

- animer et gérer des équipes
- concevoir, conduire des projets de service, et les évaluer
- fournir une expertise
- communiquer
- coordonner l'action

Durée totale du cycle : entre 540 et 820 heures selon le profil du candidat

Début de la formation : octobre 2021 Fin de la formation : mars 2023

Date limite du dépôt du dossier d'inscription : 15 septembre 2021

Entretiens de sélection : à partir de septembre 2021

Frais de sélection : 160 euros

Accès à la formation

Conformément à l'arrêté du 8 juin 2004, une sélection des candidats est organisée, à partir de l'étude des dossiers et d'un entretien devant un jury. Les candidats doivent justifier d'un diplôme de niveau III ou IV avec une expérience professionnelle ou de diplômes homologues ou inscrits au répertoire national des certifications professionnelles. Selon les niveaux de diplômes et les expériences, des allègements de formation sont étudiés au plan théorique et pratique (durée de stage).

SELECTION

Modalités d'inscription et composition du dossier de candidature

Le dossier doit être composé :

- De 2 photos d'identité
- D'une photocopie *recto verso* d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- D'une photocopie de la carte de séjour pour les étudiants étrangers ;
- D'un curriculum vitae ;
- D'une copie des diplômes et titres universitaires ou professionnels (accompagnés de leurs traductions en français par un traducteur assermenté et dont le niveau est attesté par la DRJSCS ou le rectorat pour les diplômes obtenus à l'étranger) ;
- D'un dossier pédagogique qui comprend :
 - une notice d'orientation de son projet de formation qui précise :
 - le terrain professionnel à partir duquel il engage sa formation
 - la place qu'il occupe dans ce champ
 - les actions menées et les partenaires associés
 - les questions qu'il formule à propos de ce terrain, de cette place et de ces actions
 - une notice de parcours (autobiographie raisonnée) présentant les principaux éléments de son parcours personnel (Document bioscopie en annexe)

L'entretien d'admission :

Tout candidat répondant aux critères sera reçu en entretien d'admission pour apprécier l'adéquation entre son projet de formation et les finalités du CAFERUIS. L'entretien dure une heure. Il est mené par deux personnes désignées par le Président du Comité technique et pédagogique. L'entretien doit permettre :

- d'apprécier les aptitudes du candidat, ses motivations et ses capacités d'adhésion au projet pédagogique
- de préciser les éventuels demandes d'allègement de formation
- d'intégrer les dispositions de la VAE et donc les actions de formation validées par le candidat
- de clarifier le déroulement de la formation
- de clarifier les conditions institutionnelles de participation à la formation, notamment dans le cadre des rapports à l'employeur et du financement
- de clarifier les contraintes personnelles notamment l'investissement en temps de travail personnel

A l'issue des entretiens, les dossiers des candidats sont examinés en commission de sélection réunissant l'ensemble des membres des jurys de sélection. Cette commission est présidée par le Directeur du centre de formation ou par délégation par le responsable de formation. Cette commission de sélection est composée du Directeur du centre de formation ou de son représentant, du responsable de la formation et de cadres d'établissement ou service social ou médico-social.

La commission arrête la liste des personnes admises à entrer en formation, cette liste est transmise à la Direction Régionale des Affaires sanitaires et sociales.

Tout refus d'admission devra faire l'objet d'un avis circonstancié écrit qui sera communiqué à la DREETS ainsi qu'aux intéressés qui en feront la demande

L'admission à entrer en formation est valable quatre ans.

Autobiographie raisonnée

La sélection à la formation menant au certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale est une sélection sur dossier suivie d'un entretien. Ce dossier, loin d'être un simple document administratif est un outil qui doit permettre à la commission de sélection de porter un avis éclairé sur l'opportunité et la faisabilité d'une entrée en formation et au candidat de se préparer cette entrée, par l'identification de son parcours et l'expression d'un projet de formation même sous sa forme embryonnaire. Classiquement, l'identification du parcours est matérialisée par le curriculum vitae qui porte la focale sur la dimension professionnelle de la trajectoire, l'Institut a choisi un outil plus élaboré qui permet aux candidats d'interroger l'étendue de leur expérience car pour reprendre les termes d'Henri Desroche : *« il est imprégné et prégnant d'un potentiel culturel et praxéologique ; ce potentiel, il l'a cumulé souvent parcimonieusement parfois fastueusement, toujours laborieusement, au long d'une expérience de vie studieuse, informelle plutôt que formelle et de vie active, sociale comme professionnelle »*¹. L'expression de cette expérience et l'extraction de ses potentiels passe par la réalisation d'une « autobiographie raisonnée »² qui plonge l'adulte en quête de formation dans la (re-) lecture de sa trajectoire de vie et dans le repérage de ses expériences au sens large, plus que dans l'unique parcours professionnel. Car, la tendance inévitable est que chacun : *« surestime le curriculaire et sous estime l'extra curriculaire, inhibe ses capacités, tient ses passions pour des anecdotes et se trouve tellement obsédé par le récitatif de sa nature sociale qu'il en est à se dissimuler son « œuf de Colomb », celui qui serait l'incitatif de son aventure personnelle »*³

La bioscopie, outil proposé ici, évite ces écueils. Elle permet une précision de lecture que n'offre pas le curriculum habituel de demande d'emploi. Elle rend possible le repérage d'autres articulations, dévoile des causalités enfouies et de nouvelles corrélations. D'autres étapes permettront ensuite de transiter de cette « autobiographie raisonnée » au projet de formation c'est à dire :

*« De penser les choses en d'autres mots, de peser les mots sur d'autres choses, d'agencer les actes en d'autres idées et les idées en d'autres actes »*⁴

¹ Henri Desroche, *Entreprendre d'apprendre, d'une autobiographie raisonnée aux projets de recherche-action*, Editions Ouvrières, 1990. p 48.

² Pédagogie apparentée au courant des histoires de vie, "l'autobiographie raisonnée" du professeur Henri Desroche, a pour objectif une meilleure compréhension et une auto évaluation d'un parcours de vie. Il s'agit d'une auto-évaluation assistée, qui contribue au repérage d'acquis et de compétences, et qui constitue un matériau pour l'élaboration d'un nouveau projet professionnel. Cette appellation "autobiographie raisonnée" issue d'une méthode mise en place dans les années 1980 par Henri Desroche et présentée dans son ouvrage *Apprentissage 3* s'appuie sur un outil, la bioscopie, utilisé lors d'un entretien de face à face de deux à trois heures. Cet outil est basé sur la recension chronologique des événements et des actions réalisées par une personne, classés selon quatre axes (études formelles, études informelles, vie sociale, vie professionnelle).

³ Henri Desroche, *Ibid.* p 49

⁴ Henri Desroche, *Ibid.* p 60

Consigne :

Vous renseignerez le tableau des pages intérieures le plus précisément possible.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, commenter par écrit votre bioscopie.

Autobiographie raisonnée

Nom :					
Date de naissance :		Lieu :		emploi :	
AGE	Années	Etudes formelles	Etudes non formelles	Activités sociales	Activités professionnelles

COUT DE LA FORMATION

Coût de la formation : 6 300 euros (formation complète)

